REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU NORD
****
DEPARTEMENT DE LA BENOUE
****
COMMUNE DE TOUROUA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
NORD REGION
****
BENOUE DIVISION
****
TOUROUA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Association des femmes porteuse d'espoir (FEPES)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

PRÉFACE i
RESUMÉ EXÉCUTIF 2
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 5
LISTE DES TABLEAUX 6
LISTE DES FIGURES 10
LISTE DES PHOTOS ..... **Erreur ! Signet non défini.**

INTRODUCTION GÉNÉRALE 11

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ..... **Erreur ! Signet non défini.**
I.1 Plan d'échantillonnage ..... **Erreur ! Signet non défini.**
I.2 Réalisation proprement dite de l'enquête ..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE TOUROUA 18
II.1 Présentation de la commune 18
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 20
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 23

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 28
III.1 Description de la population enquêtée 28
III.2 Approvisionnement en eau potable 30
III.3 Services de santé 43
III.4 Services de l'éducation 51
III.5 Fourniture des services communaux 68

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 87
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 77
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 80

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 88
ANNEXES 89
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport 89
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 89

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements**Erreur ! Signet non défin**

PRÉFACE

La réforme sur la décentralisation au Cameroun permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement local (cf. loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées). Elle leur confère le pouvoir de contribuer activement au développement de leur territoire. Le Programme National de développement Participatif (PNDP) organe de développement mis en place par l'Etat Camerounais, apporte un appui à ces institutions afin de mieux jouer leur rôle. Il fournit un appui technique et financier dans l'élaboration des PCD, dans le financement des projets tirés des PCD. Il renforce les capacités des agents communaux afin d'améliorer les performances de leurs services. Dans ce schéma, les investissements au sein des communes tiennent compte des priorités que ces dernières se sont fixées dans leur plan de développement. Ces investissements sont financés par des fonds BIP, des fonds propres des communes et aussi par des partenaires de développement. La seconde phase du ScoreCard, a pour objectif de poursuivre la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans l'espace communal, à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements.

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) renvoie au processus qui vise à renforcer les performances des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence. C'est ainsi que la commune de Touroua avec l'accompagnement du PNDP à travers le projet Scorecard avec la collaboration de l'association des femmes porteuses d'espoir (FEPES) a mis en œuvre une enquête de perception permettant de relever le niveau de satisfaction des services offerts.

L'Exécutif communal remercie le Programme National de Développement Participatif et l'association FEPES qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les comités de vigilances qui ont veillé à la sécurité de l'équipe des enquêteurs dans les différentes communautés. Ces remerciements vont également à l'endroit des populations pour avoir accueilli chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus. Pour finir il fait appel au comité de suivi mise en place à cet effet à se montrer digne de la confiance qui lui est donnée.

Il vous souhaite à tous une bonne lecture du présent rapport.

LEMAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme National de Développement Participatif est un partenaire qui accompagne les communes dans la décentralisation est l'une des grandes réformes politiques et institutionnelles opérées par le gouvernement du Cameroun en vue de réaliser un développement participatif et harmonisé à la base et de réduire de manière significative le taux de pauvreté. Le projet ScoreCard, a pour principal objectif de poursuivre à travers, la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans l'espace communal, à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements. La réalisation de cette enquête auprès de ménages portant sur leurs satisfactions des biens et services publics offerts dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux a été mise en œuvre par l'association des femmes porteuses d'espoir (FEPES) en ce qui concerne le lot 1 de la région du Nord. La troisième phase, à la suite des deux premières a pour objectif de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité.

La seconde vague du ScoreCard intervient dans le but d'atteindre des nouveaux indicateurs, après la première vague ayant porté sur 153 communes, et a permis de capter la perception des populations sur les services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place d'un mécanisme efficace de bonne gouvernance à travers lequel des changements considérables peuvent être capitalisés dans la commune. La deuxième vague envisagée, porte sur 188 autres communes du pays.

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 35 quartiers/villages de la commune de Touroua. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

La population de la commune de Touroua est estimée à 55 032 habitants donc 27 780 hommes et 27 252 femmes avec une densité de 51 hbt/km2 en 2015. Sur le plan de

l'administration traditionnel, la commune est constituée d'une chefferie de 2e Degré et de 33 chefferies de 3e Degré. La commune de Touroua est située dans la Région du Nord, Département de la Bénoué. Cette commune s'étend entre les 8°50 à 9°15 de latitude Nord et les 11° 40 à 12° de longitude Est. Elle couvre une superficie estimée à 1070 Km².

Dans la commune de Touroua, l'enquête c'est étalées sur 5 jours réparties comme suit :

- Du 06/06 au 07/06 rencontre et sensibilisation des autorités sur le déroulement de l'activité, prise des dispositions pour la préparation de l'arrivée des enquêteurs (logement, répartition des équipes et des grappes, identification des guides et prise de renseignement sur la distance des sites d'enquête…). Les autorités ont été ouvertes et compréhensives pour l'enquête, cependant nous avons eu beaucoup de difficultés à rencontrer le sous-préfet et le Lamido.
- Du 07/06 au 10/06 déploiement des équipes dans les différentes zones de dénombrements.

  Il est important de noter que les entretiens ont débutés dans l'espace urbain en raison de l'insécurité dans les zones rurales de la commune, cet espace comportant 3 grappes dont la 1911, la 1912 et la 1913. Les 4 équipes se sont repartis les grappes urbaines étant donné que l'équipes 1 avait à elle seule 5 grappes en zones rurales.

Nous avons eu un total de 11 enquêteurs repartis en binômes excepté une équipe de 3 enquêteurs.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ACCP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

APEE : Association des Parents d'Élèves et Enseignants

CMA : Centre Médical d'Arrondissement

COGES : Comité de Gestion

COSA : Comité Santé

CSI : Centre de Santé Intégré

FEPES : femmes porteuse d'Espoir

FOSA : Formation Sanitaire

INS : Institut National des Statistiques

ODD : Objectif Développement Durable

OSC : Organisation de la Société Civile

PNDP : Programme National du Développement Participatif

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions del'APEE selon le milieu de résidence Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal Service communal

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 : Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau

Figure 3.2: Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Gouvernement Camerounais en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers, a mis sur pied le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans le but d'amélioration les conditions de vie des populations à la base et accompagner les communes dans le processus de décentralisation.

La troisième phase, à la suite des deux premières a pour objectif de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité.

La seconde vague du ScoreCard viens dans le but d'atteindre des nouveaux indicateurs, après la première vague ayant porté sur 153 communes, et a permis de capter la perception des populations sur les services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place d'un mécanisme efficace de bonne gouvernance à travers lequel des changements considérables peuvent être capitalisés dans la commune. La deuxième vague envisagée, porte sur 188 autres communes du pays.

Le Programme National de Développement Participatif est un partenaire qui accompagne les communes dans la décentralisation l'une grandes réformes politiques et institutionnelles opérées par le gouvernement du Cameroun en vue de réaliser un développement participatif et harmonisé à la base et de réduire de manière significative le taux de pauvreté. Le projet ScoreCard, a pour principal objectif de poursuivre à travers, la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans l'espace communal, à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements. La réalisation de cette enquête auprès de ménages portant sur leurs satisfaction des biens et services publics offerts dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux a été mise en œuvre par l'association des femmes porteuses d'espoir (FEPES) en ce qui concerne le lot 1 de la région du Nord.

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est un processus qui vise à renforcer les performances des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence. Il permet également d'emmener l'exécutif électoral et aux différentes instances de gestion locale que nous sommes de faire un feedback des actions de développement réalisées. C'est donc une opportunité pour la commune de Touroua, à mettre un point d'honneur sur la dynamisation, la redynamisation de l'institution municipale, du

développement local, infrastructurel et socioculturel en insistant de manière rigoureuse au suivi des recommandation issu du plan d'action par le comité de suivi sélectionné au préalable.

Ce rapport s'étale principalement sur quatre axes dont : La présentation du cadre législatif et règlementaire en matière de décentralisation ; la synthèse de la méthodologie utilisée lors de l'enquête du score card ; Les principaux résultats de l'enquête dans la commune ; et le plan d'action issu des recommandations faite dans la commune de Touroua dans le cadre de cette enquête score card.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 35 quartiers/villages de la commune de Touroua. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Touroua. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre

du ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la commune contenue dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii)Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que t_{hij} = 1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les

potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'association des femmes porteuses d'espoir (FEPES) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 07 au 10 juin 2022 et présente le bi**Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Touroua.**

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	1911	**Touroua**	16	0	0	0	
02	1912	**Touroua**	16	0	0	0	
03	1913	**Touroua**	16	0	0	0	
04	1914	**Bogguel**	16	0	0	0	
05	1915	**Touloum**	15	0	0	1	
06	1916	**Mbarga**	16	0	0	0	
07	1917	**Sir koltchi**	16	0	0	0	
08	1918	**Holl**	15	0	0	1	
09	1919	**Mayo karlay**	16	0	0	0	
10	1920	**Lainde-tcheboa**	16	0	0	0	
11	1921	**Ouro sekehi**	15	0	0	1	
12	1922	**Lougounde**	16	0	0	0	
13	1923	**Karewa**	15	0	0	1	
14	1924	**Koza2**	16	0	0	0	
15	1925	**Ouro barka**	16	0	0	0	
16	1926	**Hinga**	15	0	0	1	
17	1927	**Kaya**	16	0	0	0	
18	1928	**Mandaka**	16	0	0	0	
19	1929	**Koza2**	16	0	0	0	
20	1930	**Borongo**	16	0	0	0	
Total			**315**	0	0	5	

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'association des femmes porteuses d'espoir (FEPES), ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE TOUROUA

Le présent chapitre a pour objectif d'analyser l'offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Touroua. Ceux-ci étaient animés d'une volonté de voir cette collectivité se développer pour le bien de tous. Les compétences transférées au terme des dispositions CGCTD ont donc vocation à donner une base juridique à cette volonté politique affirmée. Ce chapitre permettra tour à tour de procéder à une présentation de la commune et à analyser de l'offre dans les quatre secteurs cibles.

II.1 Présentation de la commune

La commune de Touroua est située dans la Région du Nord, Département de la Bénoué. Cette commune s'étend entre les 8°50 à 9°15 de latitude Nord et les 11° 40 à 12° de longitude Est. Elle couvre une superficie estimée à 1070 Km². Elle est limitée :

- Au Nord par le fleuve Bénoué et la commune de Bardaké,
- Au Sud par les cantons de Djoumté et de Tète dans la commune de Poli ;
- A l'Est par la commune de Ngong ;
- A l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria.

II.1.1 Situation administrative et historique

Créée en 1993, par éclatement de la commune de Garoua, la commune rurale de Touroua Érigé en arrondissement en 2010, connait son premier sous-préfet en 2011. Elle élit son premier exécutif communal en 1996.

II.1.2 Situation démographique

La population de la commune de Touroua est estimée à 55 032 habitants donc 27 780 hommes et 27 252 femmes avec une Densité de 51 hbt/km2 en 2015. Sur le plan traditionnel, la commune est constituée d'une chefferie de 2e Degré et de 33 chefferies de 3e Degré.

II.1.3 Situation géographique

Le relief de la commune de Touroua est constitué de plaine avec une multitude de collines disséminées çà et là rompue par un massif à l'Ouest et à certains endroits par des zones inondables. Le massif occupe environ 5000M² et n'est pas constructible. Les zones inondables réparties à l'Est et à l'Ouest de la ville sont sous-exploitées.

Le climat est tropical de type soudano-sahélien caractérisé par une longue saison sèche d'Octobre à Avril, et une courte saison des pluies partant de mai à septembre. La pluviométrie moyenne annuelle atteint 956 mm d'eau en 54 jours de précipitations selon les services locaux du MINADER. La température reste élevée avec une moyenne de 31°C, et des maxima atteignant 42 à 45°C au mois d'avril. Toutefois, on peut observer de grandes irrégularités d'une année à une autre et même d'un mois à un autre du fait des changements climatiques dont les effets se font ressentir comme partout ailleurs sur la planète terre.

A dominance ferrugineuse, la diversité pédologique est un trait caractéristique des sols dans la commune de Touroua. Ils se caractérisent ici par une texture argileuse, sableuse, argilo-sableuse. La forte présence des sols argileux ou argilo-sableux dans la cuvette de la Bénoué impose la présence des zones marécageuses inondables. Les sols de la région sont des roches granitiques ; métamorphiques et sédimentaires dus à l'activité volcanique passé. On peut citer les types des sols suivants :

- Les sols ferralitiques bien drainés ;
- Les sols hydromorphes minéraux et ;
- Les sols ferrugineux tropicaux.

La commune de Touroua appartient au bassin du Niger avec un régime hydrographique tropical de type guinéo-soudanien. Elle est limitée dans sa partie Nord par le fleuve Bénoué tandis qu'elle est traversée à l'Ouest par un affluent du fleuve Faro à savoir le Mayo Boggel. Quelques-uns de ces cours d'eaux sont : Mayo ponkou ; Mayo Ouro Fandou ; Mayo Karlaye ; Mayo Faran ; Mayo Péchal.

Les débits se caractérisent principalement par leurs très grandes irrégularités ou leurs intermittences. En saison des pluies, les mayos Touba et le fleuve Faro parfois débordent et présentent ainsi d'énormes risques d'inondations. En saison sèche, les cours d'eau tarissent et la population ne fait recours qu'aux forages mais qui, malheureusement sont en nombre insuffisant (13 pour 10 000 âmes).

La végétation rencontrée dans l'espace urbain communal de Touroua est une savane soudanienne arbustive ayant çà et là un aspect de savane claire et dégradé. On y rencontre des espèces ligneuses suivantes : *Isoberlinia doka, Eucaltptus camadulensis, Borassus aethiopium, Isoberlina tomatosa, Anogeissus leicarpus, Khaya senegalensis, Afzelia africana, Daniela olivera, Terminalia macroptera.*

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La commune de Touroua est composée d'une population cosmopolite dont plusieurs migrants. Ceux-ci se distinguent par deux mouvements migratoires :

- Les migrations spontanées ou incontrôlées qui connaissent une ampleur inquiétante et grandissante de manière à compliquer les chances de planification urbaine.
- Les migrations internes constituées des populations rurales d'emplois ou des espaces en site urbain.

Les différents groupes ci-après vivent principalement de l'agriculture, de l'élevage et du commerce constituent les principales ethnies de la commune de Touroua. Il s'agit de :

- Batas, Kolés, Peuhls, Holmas : premiers occupants ;
- Moudangs, Mafas, Toupouris, Guizigas, Madas, Mandaras, Mousgoums, Moufous et Massas migrants venus de l'Extrême-Nord ;
- Guidars, Namdis, Falis qui viennent de certaines villes de la région du Nord ;
- Lakas, Lamés, Gambaïs, Kéras, Mambaïs, Saras, Marbas qui viennent du Tchad
- Haoussas, qui viennent du Nigéria.

Le système sociopolitique est organisé en Lamidat, caractérisé par une hiérarchisation centralisée autour du Lamido qui exerce ses pouvoirs à travers les Djaoros. La statistique religieuse de la commune de Touroua au travers des trois communautés majoritairement comme suit : l'Islam à 52% ; le Christianisme 46% et ; les animistes 02%.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Au Cameroun la décentralisation est institutionnalisée par la constitution du 18 Janvier 1996. La politique de décentralisation est donc consacrée par la constitution et encadrée par un cadre juridique bien règlementé. En effet, plusieurs textes ont été votés pour en donner plus de précision. Il s'agit des lois et décrets régissant le bon fonctionnement des CTD. Ainsi, en lien avec ces lois et décrets, la commune de Touroua avec ses partenaires au développement s'est au côté de la population dans le secteur de l'approvisionnement en eau ; sanitaire ; de l'éducation et aussi à travers ses multiples services communaux. .

a) Approvisionnement en eau potable

L'arrêté n° 2010/00000298/MINEE du 01 septembre 2010 portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences et les ressources

transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable.

Les compétences et les ressources transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable sont :

- ✓ Etude, construction et aménagement des puits et des forages.
- ✓ Conservation, protection et utilisation durable de l'eau.
- ✓ Entretien et maintenance de l'ensemble des puits et des forages du ressort communal.
- ✓ Prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité publique autour desdits puits et forages.
- ✓ Entretien et maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable.
- ✓ Tenue d'un fichier communal des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs dans le cadre des compétences et des ressources transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable.

b) Santé

Le décret n°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes en matière de santé publique ; Le présent arrêté porte cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'état aux communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement.

En effet selon les compétences transférées par l'état aux communes en matière de santé publique, la commune a construit des bâtiments au FOSA (CMA et dans les CSI) et équipé au cours du dernier exercice.

Il est à rappeler que l'Etat a transféré aux communes entre autres la compétence à construire et équiper les bâtiments devant abriter les Centres de Santé Intégrés et les Centres Médicaux d'Arrondissement, ainsi que les logements d'astreinte des personnels qui y sont affectés, dans le strict respect du journal des projets du budget d'investissement public.

En outre, la commune doit procéder à l'installation et à l'aménagement des dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que des forages d'eau au sein desdits

établissement de prestation de soins de santé.

Toute modification du site d'implantation d'un Centre de Santé Intégré ou d'un Centre Médical d'Arrondissement donné ou du montant de tout ouvrage doit au préalable recevoir l'approbation du Ministre chargé de la santé publique.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux à réaliser dans les Centres de Santé Intégrés et dans les Centres Médicaux d'Arrondissement.

c) Education

Le décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base.

Les compétences transférées par l'Etat en matière d'éducation de base comportent notamment :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;

- L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;

- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.

S'agissant des Conditions et Modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'éducation de base : la commune assure la continuité de l'offre publique d'éducation ainsi qu'une qualité croissante de ce service. A ce titre, elle :

- participe à la mise en application de la politique éducative, particulièrement ses principes de gratuité (à travers l'acquisition du paquet minimum) et d'obligation scolaire ;

- mobilise les ressources financières et matérielles des partenaires destinés à l'amélioration des établissements de son ressort ;

- Élabore des dossiers d'appel d'offres en vue de la réalisation des infrastructures éducatives ;

- Élabore et met en œuvre un plan de gestion et d'entretien des biens meubles et immeubles dans lesdits établissements ;

- Acquiert de nouvelles infrastructures éducatives par le biais de rachats, de legs ou dons ;

- Assure l'équipement des infrastructures éducatives en mobilier et en logistique ;

- Met en œuvre la « carte scolaire » ;

- Collecte les données statistiques en matière d'éducation préscolaire, maternelle et primaire …

d) les services communaux

La loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation dispose en son article 78 que : « Il est créé un Conseil National de la Décentralisation chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation ». Il est également créé un Comité interministériel des services locaux d'après l'article 79 de la même loi. Ces deux organes assurent le suivi du processus du transfert des compétences dans tous les secteurs à travers des missions de contrôle et des réunions interministérielles. Ils produisent des comptes rendus et rapports.

Les compétences suivantes sont transférées aux communes :

- L'alimentation en eau potable
- Le nettoiement des rues, chemins et espaces publics communaux ;
- La création et l'aménagement d'espaces publics urbains
- L'éclairage des voies publiques
- L'état civil …

II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Cette section consacrée à l'analyse de l'offre, vise à dresser un état des lieux des services publics offerts dans chacun des quatre secteurs cibles. Il s'agira ici de procéder secteur par secteur en commençant par l'approvisionnement en eau.

II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

L'eau constitue une ressource vitale pour l'etre humain. L'avènement de la décentralisation a permis à la commune de Touroua de disposer de plusieurs points d'eau tel que présenté dans le tableau suivant.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme

					d'entretien et de gestion		d'entretien et de gestion fonctionnel	
	DDEE	**Commune**	**DDEE**	**Commune**	**DDEE**	**Commune**	**DDEE**	**Commune**
Puits avec pompe à motricité humaine	08	05	05	03	05	05	02	03
Puits avec pompe électrique	0	0	0	0	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	123	123	83	83	83	123	63	68
Forage avec pompe électrique	01	01	01	01	01	01	01	01
Borne-fontaine	4	0	4	0	1	0	1	0
Source	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	08	01	01	01	01	01	01	01
Total	144	130	94	89	91	130	68	73

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

De prime à bord, il existe une légère différence entre les données de la commune et celles de la DDEE. D'où la nécessité de redynamiser les espaces de dialogue existant entre la commune et les services déconcentrés de l'Etat. Il apparait également que la commune de Touroua dispose de 130 points d'eau dont 89 sont fonctionnels. Ainsi, une frange de la population, aurait des difficultés d'accès à l'eau. Cet état de fait serait dû au non fonctionnalité de 73 COGES sur les 130 existants. Une plus grande participation des ménages à la gestion de ces points d'eau est nécessaire, c'est pourquoi, les actions de sensibilisations en direction des ménages sur la gestion, l'hygiène et salubrité au tour des points d'eau et la redynamisation des COGES non fonctionnels est à envisager.

II.2.2 Secteur santé

L'enquête score card s'est aussi intéressée à l'état des lieux des formations sanitaires (FOSA) couvrant la commune de Touroua ainsi que la nature de l'accompagnement dont elles bénéficient

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de format	Nombre de formation	Nombre de formations sanitaires de	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la	Nature de l'accompagnement

	ion sanitaire de ce type	s sanitaire fonctionnelles de ce type	ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	gestion de la formation sanitaire de ce type	Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	07	07	07		oui	oui			Construction de bâtiment et dotation de plateau technique
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1		oui	Oui			Dotation de bâtiments
Hôpital de district	0								
Hôpital regional	0								
Hôpital de référence	0								
Formation sanitaire privée	1	1	0	Non					
Autres (à préciser) _____	0								
Total	**09**	**09**	**08**						

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

La commune de Touroua dispose de 07 CSI et d'un CMA, tous bénéficient d'un appui technique et financier de la commune qui, au terme de l'article 160 du code générale des CTD, exerce des compétences dans « le recrutement et la gestion du personnel infirmier et para médicale des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ». Nous constatons que les FOSA de la commune de Touroua bénéficient des appuis techniques (plateau technique), d'un appui financier et logistique (construction de bâtiments), cependant, des efforts sont à fournir en ce qui concerne la redynamisation des COSA afin de les capacité dans le but de mieux remplir leurs rôle de control social et d'évaluation de l'exercice des compétences transférées aux communes conformément à **l'article 20 alinéa 2** Arrêté N°2010/3702/A/MINSANTE/CAB du 09 septembre 2010.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Cette section est un état des lieux sur les services offre par l'éducation, reparti par cycle

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	03	03	0	02	03
	Privé laïc	01	01	0	01	1
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	01	01	0	1	0
Primaire	Public	36	36	0	08	36
	Privé laïc	4	4	0	04	04
	Privé confessionnel	1	1	0	0	1
	Ecole de parents	4	4	0	0	1
Secondaire	Public	04	04	0	03	04
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Total		54	54	0	19	50

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

La municipalité de Touroua dispose de 54 écoles tout cycle confondu, conformément à la carte scolaire. Il est cependant à noter que sur les 54, 19 seulement sont construits en matériaux définitif, cependant, le fait que 50 établissement disposent des APEE fonctionnels et l'existence des écoles de parents dans les cycles primaire (4) et maternelles (01) montre que les ménages de la Commune de Touroua sont impliqués dans l'accompagnement des services d'éducation. Il serait néanmoins nécessaire de mener un plaidoyer pour l'érection des écoles des parents en écoles publiques garantirait au mieux le droit à l'éducation.

II.2.4 Secteur des services communaux

Les Communes en tant que collectivités territoriales ont pour principale mission de satisfaire au quotidien les besoins des populations. Le tableau 2.4 ci-dessous dresse un inventaire des services communaux disponibles.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Pas de délai
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	Pas de délai
Aménagement des voiries	Oui	Pas de délai
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Pas de délai
Légalisation des documents	Oui	Pas de délai
Authentification des documents	Non	/
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transpor t public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Mécanismes de Feedback (journées portes ouvertes)	

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

La commune de Touroua offre des services divers et variés comme l'indique le tableau ci-dessus. Les services y sont fournis dans un délai maximal de 2 jours dans le but ultime de satisfaire les besoins des populations. Les journées portes ouvertes sont souvent organisées par la commune dans afin de présenter l'ensemble des services communaux aux usagers. L'enjeu ici serait donc de consolider ces services offerts et entreprendre un plaidoyer en vue de compléter la fourniture des services d'aménagement des airs de jeux et de transport public.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de présenter les principaux résultats révélés par l'enquête dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de Touroua en vue de la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans ces secteurs. Il sera donc question ici de commenter ces résultats et de proposer des actions correctives en pouvant aider à améliorer la qualité des services offerts. Ces principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, services de l'éducation de base et secondaire et en fin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section est une représentation socio démographique des personnes ayant répondu aux questions pendant l'enquête score card. Le tableau 3.1 met en exergue la répartition des enquêtés tant dans la zone urbaine que rurale des répondants selon leur relation avec les chefs de ménages.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Urbaine	46,40	35,70	7,10	3,60	7,10	0,00	100,00
	Rurale	59,50	29,10	4,20	2,40	4,50	3,00	100,00
	Total	58,40	29,70	4,40	2,50	4,70	3,00	100,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 20220

De manière générale, dans la zone rurale, les chefs de ménages ayant répondus aux entretiens sont 59,50%, soit au-delà de la moyenne des répondants, tandis que qu'en zone urbaine 4/10 uniquement sont des chefs de ménages, ceci connoterait les occupations diverses en espace urbaine. 4,70 % sont autres que le conjoint ou fils du chef de ménage. 29,70% du total des répondants sont les conjoints des chefs de ménages.

La répartition des chefs de ménage, est plus spécifiée dans le tableau ci-dessous suivant leurs sexes et leurs tranches d'âge.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	0,00	3,70	3,40	13,30	6,30	7,00	7,10	4,80	5,00
	[20 - 35[	46,20	42,20	42,50	46,70	48,40	48,30	46,40	45,00	45,10
	[35 - 50[	23,10	30,40	29,90	26,70	28,90	28,70	25,00	29,80	29,30
	Plus de 50 ans	30,80	23,60	24,10	13,30	16,40	16,10	21,40	20,40	20,50
	Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.2, répartissant les répondants au cours des échanges révèle que dans la zone urbaine aucun répondant du sexe masculin dans la tranche de moins de 20 ans. 45,10% des répondants sont de la tranche de 20-35 ans, dont 4/10 sont des femmes de la zone rurale.

Cette activité est sur quatre aspects, dont l'offre offerte en approvisionnement en eau potable dans la commune de Touroua. Le titre suivant traite de fond en comble de la question de la perception des ménages en rapport avec ce service.

III.2 Approvisionnement en eau potable

L'approvisionnement en eau potable constitue l'une des compétences transférées à la Commune pour garantir aux populations l'accès à une eau de qualité. Cette section est consacrée à analyser tour à tour l'utilisation, l'entretien et la maintenance des points d'eau, l'accessibilité, la caractérisation des points d'eau, la satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune de Touroua et enfin, les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

La commune de Touroua offre le service d'approvisionnement en eau potable de manière continue dans les quartiers et les villages de l'espace communale.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière
Strate de résidence	Urbaine	14,30	7,10	21,40	35,70	32,10	3,60	0,00	0,00	7,10	3,60	3,60
	Rurale	24,20	3,00	49,80	25,60	4,50	0,00	0,00	3,00	0,00	1,40	25,30
	Total	23,30	9,00	47,30	26,50	6,90	3,00	0,00	3,00	6,00	1,60	23,30

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Il est question dans le tableau 3.3 de ressortir la proportion des types de point d'eau disponible dans les villages et quartiers de la commune de Touroua. Les ménages affirment qu'il n'y a pas de source, pas de marre en zone urbaine et pas de bonne fontaine ni de réseau d'adduction d'eau en zone rurale. Par ailleurs, la proportion de puits à ciel ouvert en zone rural est de 49,80% contre 21,40% en zone urbaine. Les pompes électriques sont

de 32,70%, pour 4,50 en zone rurale. Ceci révèle que malgré les efforts fournis par la commune et le pouvoir public, la disponibilité de l'eau potable reste précaire dans la commune en générale et en zone rurale en particulier et pourrais etre à l'origine de la propagation des maladies hydriques. Il serait nécessaire de promouvoir des actions de sensibilisation, en direction des ménages sur les techniques de potabilisation d'eau.

Le tableau suivant fait une répartition des ménages par rapport à leurs accès aux points d'eaux publiques.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau								
			Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	89,30	24,00	0,00	44,00	28,00	0,00	0,00	4,00	0,00	100,00
	Rurale	96,90	40,40	7,00	3,20	24,30	8,60	18,90	1,10	2,90	100,00
	Total	96,20	39,00	7,00	6,60	24,60	7,90	17,40	1,30	2,60	100,00

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

La lecture du tableau 3.4 montre que dans la commune de Touroua, 89,30% en zone urbaine et 9/10 en zone rurale des ménages utilisent une source d'eau publique. 4,00% des ménages de l'espace urbain utilisent le réseau d'addition d'eau, aucun d'eux n'utilise ni un puits à pompe électrique, ni une source, ni une rivière, ni une borne fontaine. La majorité de la population en milieu rurale comme urbain utilise un point d'eau publiques, cela pourrait etre à l' origine de la peignerie été donné comme relever précédemment, certains point d'eau serait en panne avec des COGES non fonctionnelle.

Bien que la majeure partie de la population que ce soit en ville ou dans les villages utilise à une source d'eau publique, il reste tout de même important d'agir dans le sens de la réhabilitation des forages non fonctionnels afin de parfaire l'approvisionnement en eau.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

S'il est vrai qu'une grande partie de la population utilise une source d'eau publique, la question de l'accessibilité reste un élément important à relever.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

				Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée								
		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	75,00	67,90	21,10	0,00	42,10	36,80	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
	Rurale	58,50	65,40	37,00	1,10	1,60	31,20	5,30	22,80	5,00	5,00	100,00
	Total	59,90	65,60	35,60	1,00	5,30	31,70	4,80	20,70	5,00	5,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.5 est une présentation des proportions des ménages par rapport à l'accessibilité à leurs principaux points d'eau.75% des ménages en zone urbain

e et au moins un ménage en zone rurale affirme que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année. Six ménages sur dix au total affirment qu'ils ont accès au point d'eau utilisé toute la journée.

Compte tenu du fait qu'en zone rurale les rivières et les puits font partir des 3 principales sources d'eau les plus utilisés au cours de l'année, avec respectivement 22,80% et 37,00% de ménages ayant déclarés que ce point est accessible toute la journée, et entendu que la population rural représente une grande portion de la population. Il serait nécessaire de suggérer des actions de sensibilisation sur la notion d'hygiène et de gestion des points dans le but d'améliorer la qualité de l'eau consommé par les populations.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau
Strate de résidence	Urbaine	50,0
	Rurale	13,2
	Total	15,5

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.6 dessus représente la proportion des ménages dont la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau. En zone urbaine, 50,00% des ménages déclarent que l'offre de leur principale source d'approvisionnement correspond à leurs besoins alors que seul 13,20 % en zone rurale répondent favorablement à cette question.

Figure 3.1 : Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau

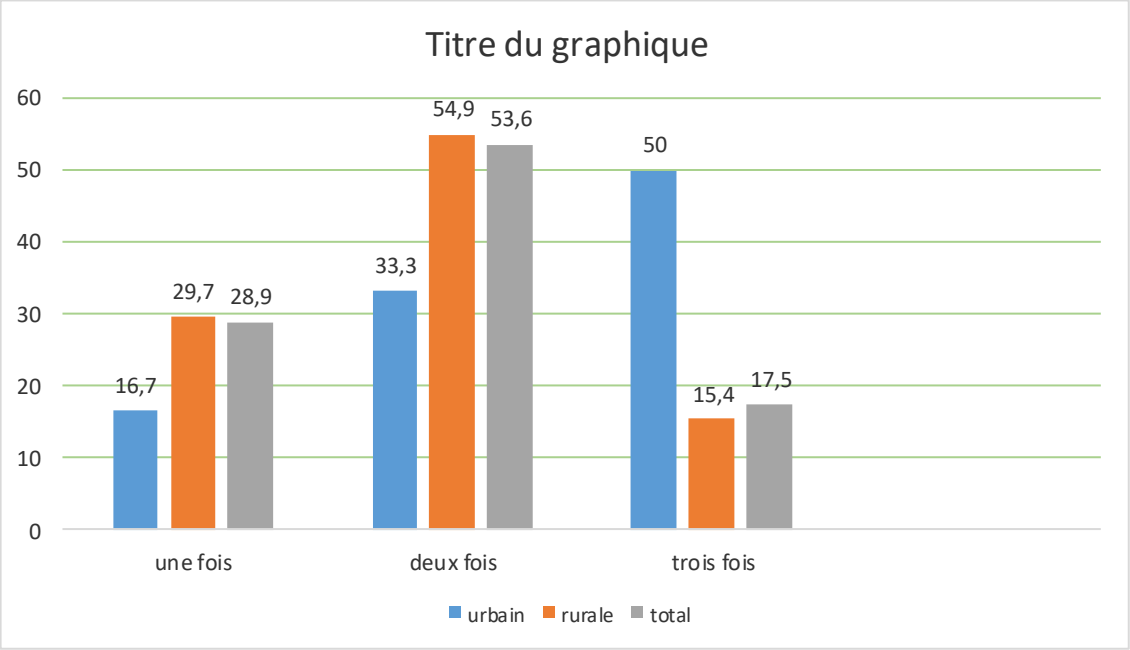

Source **:** *Enquête CCAP2, Touroua 2022*

La figure 3.1 présente la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau. Sur 100 ménages, 50% en zone urbaine, pour 15,4% en zone rurale ont déclarés avoir accès au point d'eau trois fois par jour. 5/10 ménages au total ont accès l'eau deux fois et 28,9% y ont accès une fois.

A l'issu des constats fait plus haut, il est claire qu'il existe une plus grande diversité de point d'eau en zone rurale qu'urbaine ceci pourrait etre du a une plus grande densité de la population en en périphérie. Il est cependant à relever qu'une bonne partie de la population n'a pas accès de manière permanente à l'eau. Il serait nécessaire de suggérer d'améliorer la gestion des points d'eau afin de permettre aux usagés d'y avoir accès de manière constante.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Une bonne gestion des différents points d'eau passe aussi par un bon entretien et une meilleure maintenance de ceux-ci.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	60,0	20,0	,0	,0	20,0	100,0
	Rurale	61,1	29,4	6,3	3,2	,0	100,0
	Total	61,0	28,7	5,9	2,9	1,5	100,0

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Selon le tableau 3.7 , la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne au cours des 6 derniers mois de manière globale est de 44, 60%, soit quatre dixième des ménages quel que soit leurs zone de résidence.

Le graphique ci-dessous représente, la répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation d'un point d'eau, pour une meilleure illustration.

Figure 3.2: Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau

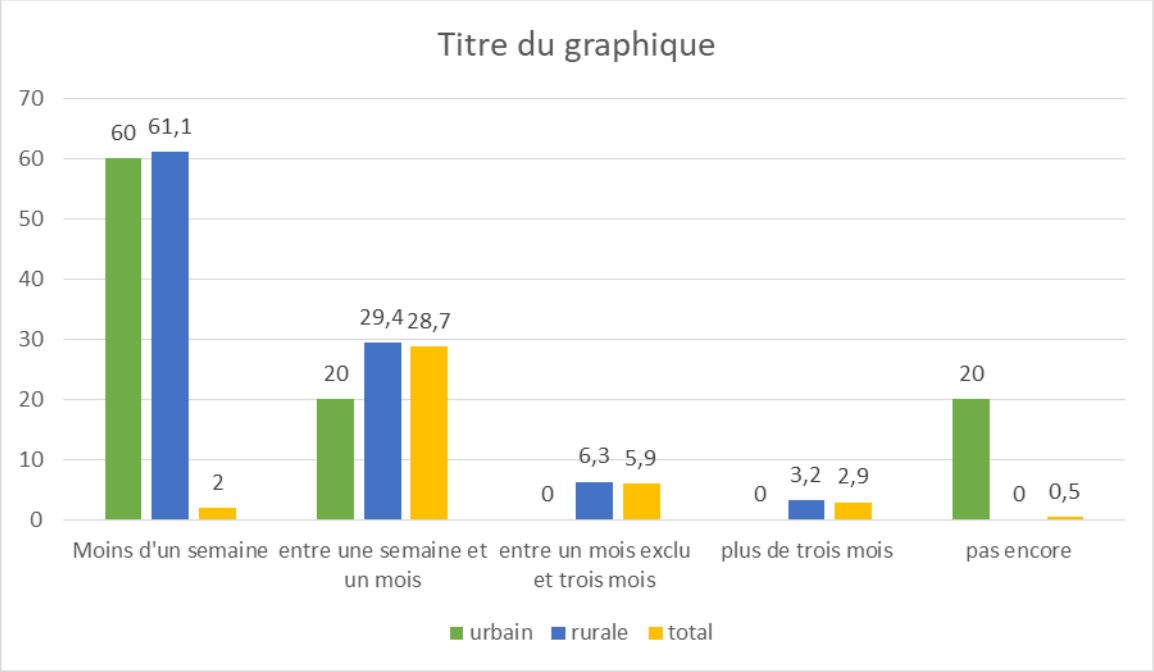

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

La figure 3.2 révèle que pour les modalités moins d'une semaine et entre une semaine et un mois, les ménage des zone urbaines et rurales ont respectivement répondu par l'affirmative à la taille de 6/10 pour la première option et 2/10 pour la seconde. 20% de ménage en zone urbaine ont déclarés que leur point d'eau n'est pas encore tombé en panne. Ceci montrerait que les points d'eau ne sont pas assez bien entretenu et nécessiterait une meilleure collaboration des ménages avec les COGES afin d'améliorer la gestion.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	**Acteur de remise en service du principal type de point d'eau**						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Autre partenaire*
Urbain	8,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	0,00
Rural	1,10	0,00	1,40	26,80	8,60	0,00	10,70
Ensemble	1,60	0,00	1,30	27,20	7,90	0,00	9,80

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.8 montre de manière générale que dans la commune de Touroua, 27,20% des ménages déclarent que l'acteur de remise en service du principal point d'eau est le COGES, 1,60% désignent la commune et 9,80% d'autre partenaire (non mentionnés). Cet état des lieux révèlerait que les populations ne sont pas assez informées sur les actions menées par la commune et les pouvoirs déconcentrés de l'Etat. Il serait donc important de renforcer les mécanismes de feed-back pour permettre une meilleure collaboration des différents acteurs intervenants dans la gestion des points d'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de residence	**Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau**				
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	*Autres*
Urbain	36,00	8,00	0,00	52,00	4,00
Rural	3,90	2,10	0,00	88,90	11,10
Ensemble	6,60	2,60	0,00	85,90	10,50

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

En ce qui concerne les interventions pour la gestion dans l'ensemble, l'entretien dans les ménages montre qu'à 85,90% que c'est la communauté qui s'en charge. Cependant la communauté

intervient moins en zone urbaine qu'en zone rurale. Alors que le COGES intervient plus en zone urbaine qu'en zone rurale, avec 36,00% contre seulement 3,90% en zone rurale. Ceci pourrait démontrer que les populations dans les périphéries ne seraient pas assez informées sur le fonctionnement du COGES et ses attributions d'une part et d'autres parts l'inaction des COGES en zone rurale fait ressentir le besoins de redynamisation des organes locales de gestion de l'eau.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES
Strate de résidence	Urbaine	403843,8	87,5
	Rurale	527822,2	22,2
	Total	469479,4	52,9

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.10 fait état des contributions financières du ménage au fonctionnement du COGES, il ressort que 3/10 affirme contribuer en zone urbaine et seulement 3,20% en zone rurale le font. De ces chiffres, respectivement en zone urbaine et rurale 87,50% et 22,20% trouve le montant de contribution financière élevé. Selon les capacités des ménages, et des résolutions prises par les COGES, les ménages contribuent à des fréquences différentes, la figure qui suis est fait un état.

La figure 3.3 met en exergue les ménages selon leur contribution financière apportée au fonctionnement du COGES. Il ressort clairement qu'en zone urbaine ¾ des ménage apportent une contribution mensuelle, Alors qu'en zone rurale la contribution est de 33,30% journalière, et même taux mensuelle et 22,20% contribuent annuellement. Ceci est compréhensible étant donné qu'une grande partie de la population urbaine est salariée.

Figure 3.3 Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES

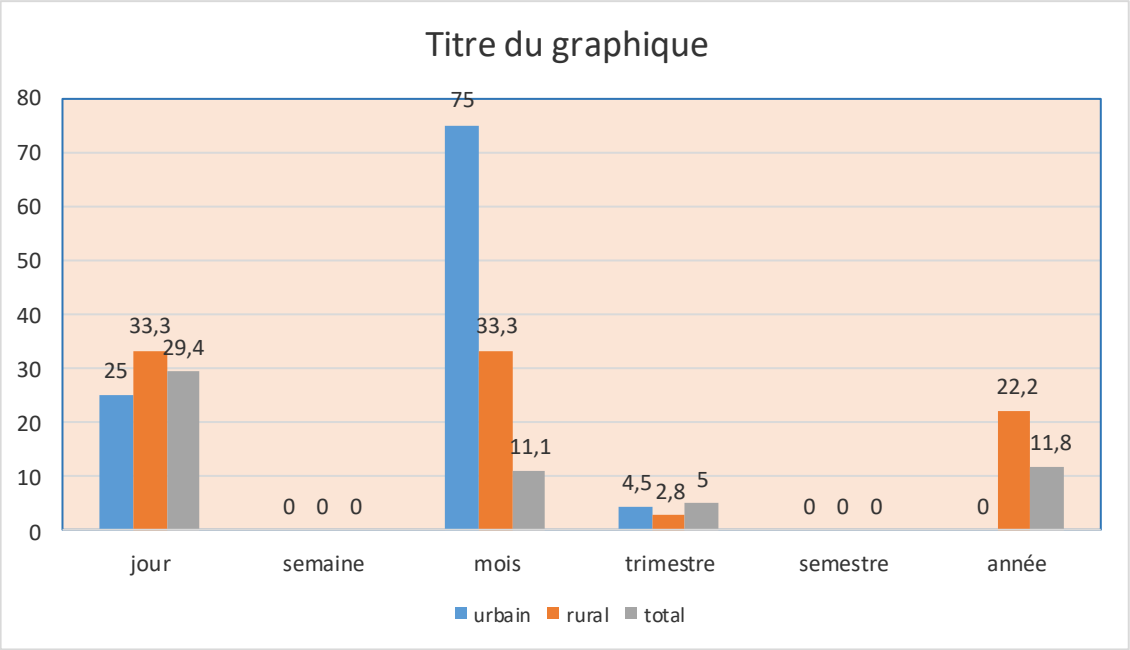

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

La caractérisation des points d'eau est importante par rapport à la distance, le temps mis par les ménages pour avoir accès à l'eau potable.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau
Strate de résidence	Urbaine	209,9	7,7	19,2	16,9
	Rurale	454,0	10,0	28,9	25,4
	Total	433,9	9,8	28,1	24,7

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.11 montre que la distance moyenne pour accéder à la source d'eau en zone urbaine est de 209,90m et en zone rurale de 450,00m. le temps moyen mis pour atteindre ce point d'eau en générale est de 9,80min, le temps d'attente de 28,10 min et le nombre moyen que le ménage trouve au point d'eau est de 24,70.

Figure 3.4: Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau

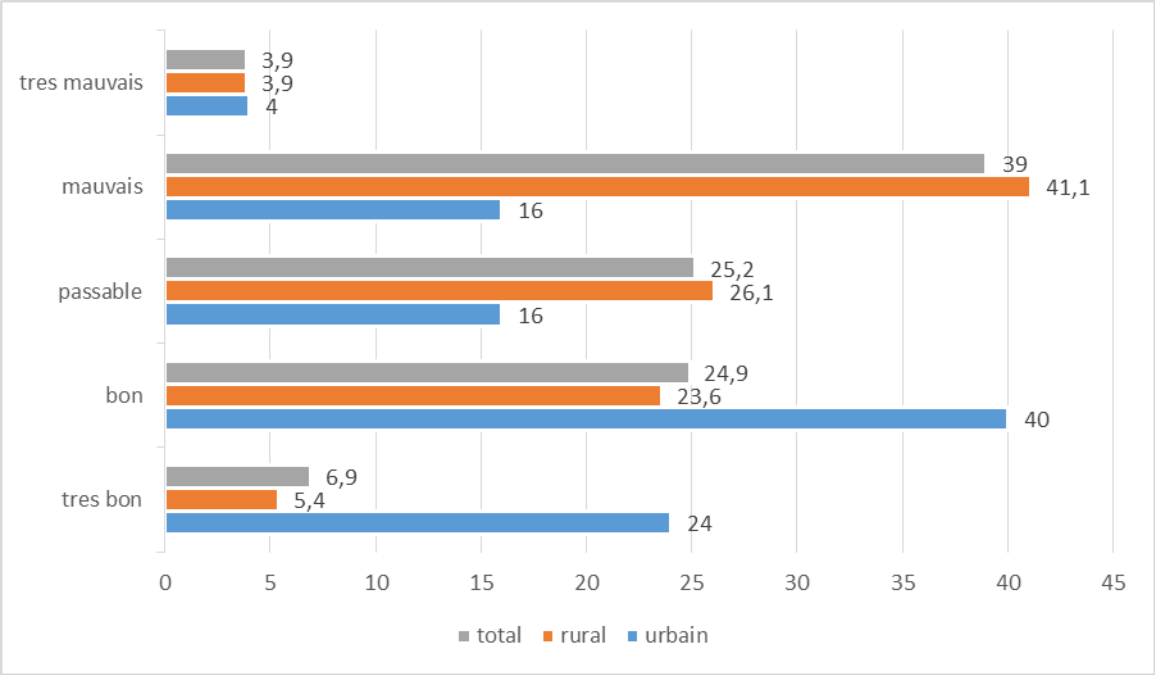

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

L'observation du graphique 3.4 portant sur la répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, il ressort que les services offerts en eau en zone urbaine sont de 40% pour la mention bon, 24% pour la mention très bon. En zone rurale les pourcentages les plus élevés sont pour les mentions mauvais et passable, respectivement de 41,1% et 26,1%. Ces services sont donc plus appréciés en zone urbaine que rurale. La non satisfaction ici serait justifié par la distance relative des ménages par rapport aux points d'eau.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de residence	**Proportion (%) des ménages n'ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :**		
	a une d'odeur	*a un gout*	*a une couleur*
Urbain	16,0	28,0	24,0
Rural	55,7	62,9	62,9
Total	52,5	60,0	59,7

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.12 présente les proportions des ménages dans la commune selon les principales caractéristiques de la source d'approvisionnement en eau. Ce tableau révèle que les pourcentages sont moins élevés en ville qu'en zone urbaine qu'en zone rurale. Avec plus de la moitié de la population qu'il s'agisse de l'odeur, du gout ou de la couleur, bien au-delà de 50%. Ceci révèle la qualité douteuse de l'eau de leur principale source d'approvisionnement et présenterait des risques d'exposition aux maladies. Une action de plaidoyer de former les ménages aux techniques de potabilisation de l'eau.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Cette partie présente l'analyse des satisfactions des besoins des services d'approvisionnement en dans la commune de Touroua.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de residence	**Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois**	**Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :**								**Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite**
		Au Maire	A l' Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d' eau	Au Chef de village/ quartier	A l' Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	10,70	100,00,00	0,00	0,00	0,00	33,30	0,00	0,00	0,00	33,30
Rural	27,70	48,80	1,30	10,00	45,00	32,50	1,30	0,00	1,30	12,50
Ensemble	26,20	50,60	1,20	9,60	43,40	32,50	1,20	0,00	1,20	13,30

Source: Enquête CCAP2,Touroua 2022

Le tableau 3.13 est un état des besoins exprimé en matière d'approvisionnement en eau. Dans l'espace urbain, 1 ménage sur 10 affirme ayant exprimé ce besoin, sur ce nombre 100,00% l'on a adressé à la commune, 33,30% au chef de village et 33,30% ont été satisfait. Alors qu'en zone rurale sur les 27,70% qui ont exprimé le besoin, 12,50% ont été satisfait. Ce qui traduirait les efforts appréciables fournis par la commune pour satisfaire la demande des ménages. Cependant ce faible taux pourrait être tributaire de l'insuffisance des ressources auxquelles fait face la commune au regard des besoins prioritaires de divers secteurs sans cesse croissants que disposent les populations.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de residence	**Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage**	**Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau**			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	**Total**
Urbain	1,00	100,00	0,00	0,00	100,00
Rural	5,10	80,00	0,00	20,00	100,00
Ensemble	4,70	81,80	**0,00**	18,20	100,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Sur un ensemble de 4,70 mois du temps moyen mis entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé le besoin et 8 ménages sur 10 affirment avoir mis moins d'un mois pour la satisfaction des leurs besoin en approvisionnement et 18,20% plus de trois mois. Le constat est claire que de efforts sont fait pour répondre au besoin des populations en un temps raisonnable.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de residence	**Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable**	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	50,00	28,60	28,60	71,40	28,60	14,30	7,10	7,10
Rural	87,50	27,30	46,60	62,80	9,50	2,00	2,40	7,90
Ensemble	84,20	27,30	45,70	63,30	10,50	2,60	2,60	7,90

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.15 présente la non satisfaisant de l'approvisionnement en eau potable. A ce sujet 84,20%la proportion des ménages non satisfait par l'approvisionnement en eau potable. L'une des raisons de cette insatisfaction est, l'insuffisance des points d'eau d'approvisionnement en eau représenté à 63,30%.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de residence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :**										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mecanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Formation du réparateur chargé de la maintenance du	Participation aux campagnes ponctuelles de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	64,30	7,10	35,70	28,60	25,00	14,30	10,70	14,30	14,30	14,30	0,00
Rural	55,40	30,80	32,90	9,70	15,90	12,10	2,40	4,20	11,40	11,10	17,00
Ensemble	56,20	28,70	33,10	11,40	16,70	12,30	3,20	5,00	11,70	11,40	15,50

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Dans le but d'améliorer l'accès au service d'approvisionnement en eau dans la commune de Touroua, des actions sont initié par les menages.il s'agit tout d'abord de proposer des points d'eau supplémentaires, en Contribuant pour la construction d'un point d'eau supplémentaire dont 56,20% s'engage à s'y mettre. Ensuite, il est question d'améliorer la gestion des points d'eau passant par une contribution financière au mécanisme communautaire de gestion des point d'eau, au quel point 25,00% des ménages en zone urbain s'engage à y adhérer. Et enfin un aspect important, l'amélioration de la qualité de l'eau en participant par exemple aux campagnes de potabilisation.

III.3 Services de santé

Au même titre que le volet approvisionnement en eau, l'offre de service de santé est nécessaire et centrale dans cadre de l'évaluation citoyenne.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Cette partie relève les différentes formations sanitaires disponibles dans la commune.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de residence	**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	82,10	7,90	0,00	100,00
Rural	98,60	0,00	1,40	100,00
Ensemble	97,20	1,60	1,30	100,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.17 fait état de la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge. La majorité des ménages fréquentent les centres de santé publique, seul 7,90% en zone urbaine aux centres de santé privé et 1,40% en zone rurale fréquentent les centres privés confessionnel.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de residence	**Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :**						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	80,00	0,00	20,00	60,00	0,00	0,00	0,00
Rural	25,00	0,00	75,00	50,00	50,00	50,00	0,00
Ensemble	55,60	0,00	44,40	55,60	22,20	22,20	0,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

En milieu urbain, 80,00% fréquente les centres de santé privée par rapport à la distance, et dans les strates rurales 75,00% pour l'accueil. 55,60 dans l'ensemble à cause des soins de qualité.

Au vue de ce constat, des efforts sont à suggérer dans les sensibilisations en ce qui concerne l'accueil et l'amélioration des soins prodigués aux patients.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	96,30	3,70	0,00	100,00
	Rurale	97,60	0,00	2,40	100,00
	Total	97,50	3,00	2,20	100,00

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.19 fait une répartition dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Près de la totalité des ménages fréquentent les CSI, compte tenu du fait que le CMA se trouve à Touroua centre et le District à Ngong il est compréhensible que ceux-ci ne soit que peut fréquentés en raison de la distance.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Il est important de pouvoir choisir la formation sanitaire qui convient le mieux au ménage, il est aussi nécessaire de pouvoir y accédé.

Milieu de résidence	**Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**			**Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**
	Oui	Non	Total		
Urbain	70,40	29,60	100,00	1061,30	393,00
Rural	66,00	34,00	100,00	6778,20	122,90
Total	66,30	33,70	100,00	6288,10	146,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

La première partie du tableau 3.20 montre la proximité des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée. En ce qui concerne la zone urbaine 7/10 et 66,00% en milieu rurale, affirment être proche de la principale formation sanitaire. La seconde et la troisième partie de ce tableau révèle que dans la commune de Touroua la distance et le temps mis en moyenne du ménage à la principale formation sanitaire sont respectivement de 6km et 2h 46min.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Pour accéder à de meilleurs soins, il est nécessaire d'avoir le matériel adéquat, ou du moins le nécessaire. Le tableau 3.21 présente les proportions des ménages par rapport à la disponibilité du petit matériel.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	**Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	77,80	100,00	100,00	0,00
Rural	100,00	98,60	99,30	99,30	97,60	94,10	85,80	94,80	86,10	0,00
Total	100,00	98,70	99,40	99,40	97,80	94,60	85,10	95,20	87,30	0,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Que ce soit en milieu rural ou urbain, la proportion des ménages ayant déclaré la disponibilité du petit matériel satisfaisante est (ciseau, seringue, alcool, coton…) varie entre 77,80% et 100,00%, soit au-delà de la moyenne. Le constat est que les populations ont connaissance de la diversité du petit matériel disponible. Cependant dans le souci de maintenir le même niveau d'information, il importe de mener des actions de communication à l'attention des ménages afin de leur faire connaitre les différents services et matériels disponibles dans les FOSA.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Les formations sanitaires offrent des services qui peuvent parfois etre généré des couts plus ou moins pas accessibles à toutes les couches sociales.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	2759,30	74,10	11,10	40,70	48,10	11,10	100,00
Rural	1335,20	45,10	8,00	50,00	40,60	9,40	100,00
Total	1457,30	47,60	8,30	49,20	41,30	9,50	100,00

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

En moyenne dans la commune de Touroua, les frais de session selon les populations est de 1457,30 FCFA, dans la strate urbaine près de 8/10 trouve ce montant élevé et 45,10% en milieu rural. 8,30% des ménages de la commune déclarent que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Cette section prend en compte l'appréciation des ménages par rapport aux services de soin de santé reçu dans les formations sanitaires.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de residence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	55,60	51,90
Rural	45,50	55,60
Ensemble	46,30	55,20

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.23 présente la disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. A ce sujet, la proportion des ménages ayant déclarés que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles **et** est de

55,60% pour la strate urbaine et de 45,50% pour la strate rurale. Et la proportion des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins dans la commune est de 55,20%.

La disponibilité des services offerts est un fait, mais la satisfaction des populations qui les reçoivent est tout aussi importante. C'est le but du tableau suivant, évaluer la satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	11,11	33,30	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	66,70	33,30	33,30	0,00
	Rurale	22,22	78,10	42,20	17,20	23,40	6,30	65,60	17,20	40,60	21,90	4,70
	Total	21,26	76,10	44,80	16,40	22,40	6,00	67,20	19,40	40,30	22,40	4,50

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

La proportion des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins dans la commune est de 21,26%. 78,10% de ces ménages appartenant à l'espace rurale prennent pour cause l'éloignement des formations sanitaires et 65,60%, de

l'insuffisance de médicaments. 45% soit près la moitié du ménage de la commune relèvent la mauvaise qualité des services offert dans les formations sanitaires.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Dans le but de travailler ensemble pour l'amélioration de l'offre aux services de santé dans les formations sanitaires, les populations de Touroua ont bien voulu prendre des engagements volontaires et ciblés.

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Le tableau 3.25 fait une proposition des actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé.

Ce tableau montre les proportions des ménages qui s'engagent dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers quatre points : Les formations sanitaires supplémentaires, par le plaidoyer auprès pour la construction des formations sanitaires35, 60% ;

La réhabilitation et équipements des formations sanitaires, dont 34,00% des ménages de la commune sont près à mener des plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ;

L'amélioration de la gestion des FOSA, 4/10 des ménages de l'espace urbain s'engagent à approvisionner en médicaments et doter en équipements les formations sanitaires ;

La réduction du coût d'accès aux soins de santé ; par la sensibilisation dans le but d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients et la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière 33,30% des ménages dans la strate urbaine s'y engage.

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		Autres à préciser
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	L' approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L' accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Urbaine	14,8	22,2	25,9	29,6	40,7	33,3	33,3	22,2	18,5	,0	,0	3,7	,0
	Rurale	17,7	36,8	34,7	28,1	20,8	5,9	16,3	9,7	7,3	1,0	,7	,3	14,9
	Total	17,5	35,6	34,0	28,3	22,5	8,3	17,8	10,8	8,3	1,0	,6	,6	13,7

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement																			
		Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle		Autre			Total		
		Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	25	75	0	100	83,33	13,88	2,77	100	71,42	28,57	0	100	100	100	0	0	77,551	20,40	2,04	100
	Rurale	66,66	0	33,33	100	92,30	4,55	3,13	100	93,42	3,94	2,63	100	100	100	100	100	92,5	4,31	3,18	100
	Total	42,85	42,85	14,28	100	91,47	5,42	3,10	100	91,56	6,02	2,40	100	100	100	100	100	91,002	5,93	3,06	100

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Ce volet est dédié à l'amélioration des services de l'éducation dans l'arrondissement de Touroua.

Le tableau 3.26 présente le pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence. Ce tableau révèle que dans les milieux rurale de la commune, il ya plus d'élèves dans les établissements public que privé. Au total, 5,93% élèves dans la commune de Touroua font partir fréquentent, les écoles privés Laïc et 3,06% le privé confessionnel

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Le tableau précédant, faisait état des répartitions des enfants dans les différentes ordres d'enseignement dans la commune. Celui-ci met en exergue les différentes raisons de la préférence du privé au public.

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	9,09	9,09	100
	Rurale	12,12	6,06	90,90
	Total	11,36	6,81	93,20

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Les raisons de préférence du privé au public sont de trois ordres : l'éloignement, le cout et la qualité de l'éducation. En effet, 100% des ménages urbains et neuf dixième en zone rurale déclarent qu'ils préfèrent le privé car l'éducation y est meilleure.

L'éloignement peut être une raison non négligeable compte tenu du fait que 11,36% l'évoque comme raison, le tableau qui suit présente les proportions des ménages vivant à proximité d'une école publique.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**Milieu de résidence**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	50	13,49	16,71	81,13	18,86	100
Primaire	57,14	70,93	69,71	87,33	12,66	100
Secondaire	46,42	20,41	22,71	72,22	27,77	100
Formation professionnelle	10,71	0,69	1,57	60	40	100
Total	41,07	26,38	27,68	82,90	17,09	100

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.28 fait la répartition des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un

cycle d'enseignement disponible dans les villages et quartiers selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Cycle	Maternel	35,71	64,28	9,68	0,10	11,98	5,78
	Primaire	280,53	95,64	910,02	25	854,42	30,96
	Secondaire	162,85	6,07	1004,05	19	929,74	18,31
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	119,77	41,50	480,94	11	449,03	13,76

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.29 fait état de la distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence. Il ressort que la distance moyenne dans la strate urbaine pour l'établissement scolaire est de 119,77 m, tandis que le temps moyen mis est de 41,50 min.

En milieu rural, la distance est de 480,94m en moyenne et le temps mis est de 11min. La distance ainsi parcourue pourrait ne pas avoir d'impacts sur le processus d'apprentissage pour ceux des enfants qui disposent d'un moyen de déplacement et pour ceux qui seraient motivés à y aller à cause d'une caractéristique particulière de l'école visée.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Pour une meilleure éducation, il est important de demeurer dans un espace adéquat. Cette partie fait référence à l'environnement scolaire dans la commune.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	3,57	3,6	3,6	3,57	0,34	0,69	0,69	0,69	0,63	0,95	0,94	0,9
	Primaire	46,43	46	43	28,57	41,52	30,45	22,49	19	42	31,9	24,29	20
	Secondaire	17,86	18	18	0	12,11	15,92	15,92	0	12,6	16,1	16,08	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	16,96	17	16	8,03	13,49	11,76	9,77	4,93	13,8	12,2	10,33	5,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.30 montre les proportions des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement selon les critères suivant : avoir un cycle complet, avoir une salle par niveau de classe, la disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves, la distribution de livres scolaires.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	46,66	100	0	0	100
Primaire	67,28	68,75	25,62	5,62	100
Secondaire	70,13	67,92	32,07	0	100
Formation professionnelle		0	0	0	0
Total	67,69	68,98	26,85	4,16	100

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle sont présentés dans le tableau 3.31.

Dans la première partie de ce tableau, que le nombre moyen des élèves par classe est de 67,69. La seconde partie, fait une répartition des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe révèle que 100% des élèves de la maternelle sont réguliers, au primaire 68,75% le sont, 25,62% le sont moyennement et 5,62% sont irrégulier. Tant disque au secondaire, six dixième des élèves sont réguliers. Ainsi des efforts internes sont fournis par les ménages pour la réussite des enfants. L'enjeu ici est sensibiliser d'avantage les parents, les enseignants pour un meilleurs suivi et accompagnement de l'APEE dans ses missions. Le tableau suivant est d'ailleurs une analyse de la proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence.

De manière générale, comme représenté dans le tableau 3.32, la proportion de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE est de 0,47%.

Les proportions de la non-participation des ménages dans la commune selon que les raisons avancées sont un sont pour le non-respect des horaires est de ¾ pour autres raison non mentionnées.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée des réunions	Reunion d' information et non d' échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	0	0	0	50	0	50
Primaire	0,63	25	0	0	0	75
Secondaire	1,26	16,66	0	16,66	0	66,66
Formation proffesionelle	0	0	0	50	0	50
Total	0,47	25	0	0	0	75

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Le coût de l'éducation pourrait être l'une des raisons pour laquelle certains enfants ne seraient pas scolarisés, le tableau suivant est une illustration de la répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Le montant moyen de L'APEE est de 4487,73 Fcfa, la proportion de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation est de 0,86%, 57,40% des ménages, soit plus de la moitier trouve le montant élevé. Cette situation pourrait etre à l'origine de la baisse de fréquentation scolaire. La suggestion ici serait de favoriser d'avantage des échanges entre les parents et L'APEE afin de permettre au parent de participer activement aux décisions concernant la fourniture du service de l'éducation.

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
Cycle	Maternel	7333,33	6666,67	0	66,66	33,33	0	0
	Primaire	879,68	2472,50	13,12	49,37	48,75	1,87	2,83
	Secondaire	10050,94	10448,10	300	81,13	18,86	0	0,63
	Formation professionnelle	.	.	.	0	0	0	0
	Total	3219,67	4487,73	83,33	57,40	41,20	1,38	0,86

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
Cycle	Maternel	0,94	0,31	0	0	0	0
	Primaire	44,47	4,10	6,31	0	0	0,63
	Secondaire	13,88	1,57	1,26	0,63	0	0,31
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	14,82	1,49	1,89	0,15	0	0,23

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

La proportion des ménages la plus élevée déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement désigne l'APEE à 14,82% donc pratiquement 45% au primaire. Cet état des lieux montre que les APEE sont fortement impliqués dans l'approvisionnement en eau au niveau des établissements scolaires. Ce pendant les actions de la commune ne sont pas suffisamment visibles, il serait donc nécessaire de renforcer les différents

mécanismes de feed-back permettant aux ménage d'avoir une visibilité sur les actions menées par la commune.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Ici les ménages portent leurs appréciations sur les services de l'éducation.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Primaire	14,71	75	63	45,58	14,70	20,59	5,88	26,50	7,35	26,50	11,76
	Secondaire	66,67	46	42	37,50	20,83	20,83	25	20,80	16,70	41,70	8,33
	Total	28,26	67	58	43,47	16,30	20,65	10,87	25	9,78	30,40	10,86

Source : Enquête CCAP2, Touroua 20

Proportion des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction. Six dixième des ménages sont insatisfait en raison de l'éloignement des établissements secondaires. 58% des deux cycles sont insatisfaits en raison de l'insuffisance d'équipements et 67% en raison d'insuffisance de salle de classe.

Compte tenu de l'insatisfaction déclarée par plusieurs ménages, des actions sont envisagées au niveau communautaire afin d'améliorer l'accès aux services d'éducation de qualité.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Le tableau 3.36 est un récapitulatif des actions envisagées par les ménages.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Ce tableau présente les proportions des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence les actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation :

Maternelle Prime d'excellence aux écoles 0,31% des ménages

Primaire Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle 19% des ménages

Secondaire Suivi rapproché des relations parents/enseignants5,70% des ménages est également l'action désigné communément par le plus grand nombre de ménage tout secteur confondu avec 5,10%.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :**									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
	Maternel	0,63	0,3	0,3	0,31	0	0	0	0	0	0
	Primaire	25,55	1,9	10	14,19	7,88	12,3	4,10	7,57	6,94	6,62
	Secondaire	8,51	1,6	3,2	4,41	0,94	4,416	1,89	2,52	2,21	3,79
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cycle	Total	8,67	0,9	3,5	4,73	2,20	4,18	1,49	2,52	2,29	2,6

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

III.5 Fourniture des services communaux

La dernière section de cette partie d'analyse porte sur la fourniture des services communaux dans la commune de Touroua.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Il est question ici de caractériser la fourniture des services, le premier tableau à cet effet porte sur demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service.

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal						
				Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?						
				En cours	Minute	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Service	Acte de naissance	7,90	3,50	36,00	0	12	16	32	4	100,0
	Acte de décès	0,60	0,60	,0	0	50	0	0	50	100,0
	Acte de mariage	0,30	0,30	100,0	0	0	0	0	0	100,0
	Légalisation des documents officiels	0,30	0,00	100,0	0	0	0	0	0	100,0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0,00	0,00							
	Aménagement des voiries	0,00	0,00							
	Gestion des déchets /assainissement	0,00	0,00							
	Hygiène et salubrité	0,00	0,00							
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0,30	0,30	100,0	0	0	0	0	0	100,0
	Transport public	0,00	0,00							
	Eclairage public	0,60	0,00	100,0	0	0	0	0	0	100,0
	Aménagement des aires de jeux	0,00	0,00							
	Certificat de domicile	0,00	0,00							
	Validation des plans de localisation	0,00	0,00							
	Authentification des documents	0,00	0,00							
	Informations	0,60	0,60	,0	50	0	0	50	0	100,0
	Autres	0,60	0,60	,0	50	50	0	0	0	100,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.38 représenté en 3 parties représente la demande de service, l'accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service. La

proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois. 7,90% des ménages qui ont fait une demande pour le service d'acte de naissance, proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon, 50% des ménages affirment que temps mis pour obtenir le service d'acte de décès est d'une année, la proportion de ménage déclarent avoir bénéficier des service d'information dans un délai d'un mois . Bien que des efforts soient fait pour mener des plaidoyers pouvant permettre d'améliorer l'accès aux services communaux.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Cette partie représente les contraintes dans la fourniture des différents services communaux

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	*Autres*
Acte de naissance	56	14,3	21,42	35,71	14,28	14,28	100,0
Acte de marriage	50						
Acte de décès	0	100,0	0	100	0	0	100,0
Légalisation des documents officiels	100	,0	0	0	0	0	100,0
Délivrance des documents d'urbanisme	100						
Aménagement des voiries	100	50,0					
Gestion des déchets / Assainissement							
Hygiène et salubrité							
Aménagement des espaces verts et de loisir		0	100	0	0	100,0	0
Transport public							
Eclairage public	50	50	0	0	0	100,0	50
Aménagement des aires de jeux							
Certificat de domicile							
Validation des plans de localisation							
Authentification des							

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	*Autres*
documents							
Informations		0	100	0	0	0	100,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables							
Autres	0						

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.39 fait état des proportions des ménages selon le délai pour rendre le service communal. A cet effet, la proportion de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service est de 100% pour les services de légalisation des documents officiels, délivrance des documents d'urbanisme et aménagement des voiries. Pour la délivrance du service d'acte de décès par exemple 100% des ménages déclarent que la raison est l'indisponibilité, absence et l'incompétence du personnel. Pour l'aménagement des espaces de loisir et l'éclairage public, 100% des ménages déclarent le refus d corruption comme étant la raison du délai long pour la réalisation de ces services.

Allant dans le même sens, le tableau qui suit ressort les proportions des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir un service.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

La proportion des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal sont principalement pour deux services, l'établissement d'acte de naissance dont 28% et l'information. La moitier soit 1 ménage sur 2 déclare avoir payé un pourboire pour avoir une information au niveau des services communaux. A cet effet il serait nécessaire de suggérer des sensibilisations au sujet de la gratuité des services publics.

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Service	Acte de naissance	28
	Acte de décès	0
	Acte de mariage	0
	Légalisation des documents officiels	0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0
	Eclairage public	0
	Informations	50
	Autres	0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Dans le but d'améliorer de manière efficace l'accès aux services communaux il serait primordial de partir d'un engagement citoyen des populations de la commune de Touroua

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0	0	0	10,70
	Rurale	3,10	0,34	0	1,73	9,30
	Total	2,80	0,31	0	1,57	9,50

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.41 présente proportion des ménages selon la caractérisation des activités de la commune. Dans ce sens, 10,70% des ménages de la strate urbaine suggèrent comme engagement, l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. 2,80% des ménages de la commune proposent Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière comme meilleure moyen. Le tableau suivant, ressort

III.5.4 Appréciation des services communaux

La partie suivante apporte l'appréciation des ménages par rapport aux services communaux offerts.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de residence	**Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux**	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	39,28	9,1	27,27	9,09	0	0	0	81,81	18,18	9,09	18,20
Rural	54,67	27,2	64,55	4,43	4,43	5,69	1,26	55,06	4,43	1,26	4,40
Total	53,31	26,0	62,13	4,73	4,14	5,32	1,183	56,80	5,32	1,77	5,30

Source : Enquête CCAP2, Touroua 2022

Le tableau 3.42 la proportion des ménages non satisfactions est de 53,31% dans la commune de Touroua. Parmi les ménages non satisfit, la moitié, dont 56,80%donne comme raison la méconnaissance des actions menées par la commune, 26,00% relèvent la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.

Dans le but d'améliorer la qualité de l'offre des services communaux à Touroua, les populations ont résolus de mettre sur pied un mécanisme pouvant permettre aux citoyens de contribuer à l'amélioration des services. Des actions sont envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de residence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	57,10	3,57	71,42	7,14	0	0	17,85	21,42	35,711	0,00
Rural	45,70	5,53	44,98	8,99	11,76	11,76	12,11	17,99	16,60	17,60
Ensemble	46,70	5,36	47,31	8,83	10,72	10,72	12,61	18,29	18,29	16,10

Source: Enquête CCAP2, Touroua 2022

Dans ce tableau les actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale, de manière générale, dans la commune la Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté 46,70%, et Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) 47,31%.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;

- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Éveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;

Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :

- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;

Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;

Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;

Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;

Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de deux (2) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi-évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;

- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Dans le but d'améliorer la qualité de l'offre des services communaux à Touroua, les populations ont résolus de mettre sur pied un mécanisme pouvant permettre aux citoyens de contribuer à l'amélioration des services.

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Touroua	Renforcer les mécanismes de gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*130*	*100%*	*Commune de Touroua*	
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*57*	*100*	*Commune de Touroua*	
		Formation / recyclages des GOGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*57*		*Commune de Touroua*	
		Sensibiliser les populations sur la nécessité de participer aux	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*/*	*/*	*Commune de Touroua*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		cotisations des COGES								
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*/*	*130*	*Commune de Touroua*	
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*/*	*130*	*Commune de Touroua*	
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*57*	*130*	*Commune de Touroua*	
		Mettre sur pied un mécanisme de potabilisation continuel des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*57*	*130*	*Commune de Touroua*	
		Sensibilisation	*Responsable*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV*	*0*	*130*	*Commune*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	*secteur eau*			*de formation des populations*			*de Touroua*	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux soins de santé de qualité	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Ngong*	
		Sensibiliser le personnel pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Ngong*	
		Plaidoyer pour le recrutement des agents d'entretien	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	Fiche décharge plaidoyer envoyé			*District de sante de Ngong*	
	Impliquer les populations dans la gestion des	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des C OSA*	*09*	*100*	*District de sante de Ngong*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	formations sanitaire	Création des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de création des COSA*	*09*	*/*	*District de sante de Ngong*	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*09*	*/*	*District de sante de Ngong*	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*09*	*/*	*District de sante de Ngong*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2024*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*/*	*/*	*District de sante de Ngong*	
Education										
Améliorer la l'accès à l'éducation	Renforcer la participation des populations dans les	Participation des populations aux activités de l'école	Responsable éducation	*2022*	*2024*	Rapport d' APEE	*04*	*54*	*Inspection de l'éducation de base*	
		Renforcement	Responsable	*2022*	*2024*	Rapport d'				

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	activités scolaire	des relations parents-enseignants	éducation			APEE				
		Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Responsable éducation	*2022*	*2024*	Rapport d' APEE	*54*	/	*Inspection de l'éducation de base*	
	Améliorer et mise sur pieds des mécanismes d'information et de feedback	Diffusion des bonnes pratiques	Responsable éducation	*2022*	*2024*	Rapport d' APEE	*54*	/	*Inspection de l'éducation de base*	
		Acquittement des cotisations	Responsable éducation	*2022*	*2024*	Rapport d' APEE	*54*	/	*Inspection de l'éducation de base*	
		Contrôle de la présence régulière des enseignants	Responsable éducation	*2022*	*2024*	Rapport d' APEE	*54*	/	*Inspection de l'éducation de base*	
Commune										
Faciliter l'accès aux différents	Impliquer d'avantage les populations dans la gestion des activités de la	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Responsable service communaux	*2022*	*2024*	/	*100*		*Commune de Touroua*	
		Contribution à	Responsable	*2022*	*2024*	/	/	/	*Commune*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
services communaux	commune	la diffusion des informations communales dans la communauté	service communaux						*de Touroua*	
		Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Responsable service communaux	*2022*	*2024*	/	/	//	*Commune de Touroua*	
	Renforcer les mécanismes d'information et de Feedback	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Responsable service communaux	*2022*	*2024*	/	/	/	*Commune de Touroua*	
		Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Responsable service communaux	*2022*	*2024*	/	/	/	*Commune de Touroua*	
		Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Responsable service communaux	*2022*	*2024*	/	/	/	*Commune de Touroua*	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Créer en 1993, par éclatement de la commune de Garoua, la commune rurale de Touroua. Accompagné par le PNDP pour la seconde phase du ScoreCard, dont l'objectif est de poursuivre la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans l'espace communal, à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements. Il était question de mener l'enquête sur 320 ménages de la commune de Touroua contenues dans 20grappes dont 3 dans la zone urbaine et 17 dans la zone rurale. Au terme de cette activité, nous noterons que la principale difficulté a été de l'insécurité dans la zone rurale, mais avons pu la surmonter grâce à l'intervention des autorités administrative et traditionnelles qui ont mis à notre disposition les comités de vigilances de chaque localité.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

QUESTIONNAIRE COMMUNE

	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complete 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps

	allez au type suivant	au type suivant	
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|_
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|_
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|_
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	|__|
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
électrique					
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____	|__| ……|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____	

	__ 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|

	____	
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					|__|				

S2 Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire	|__|
S2 Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?	|__|__|__|

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____	|__| |__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
	prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	effectivement la commune dans le cycle ?	besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (A PEE) fonctionnelles dans le cycle ?	compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	Ordre d'enseignement	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13 a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION	
S1Q01	Région _____ |__|__| ____

S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très	|__|

bonne	mauvaise

Section II. EAU POTABLE			
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?		1=oui 2=non 8=NSP
		A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée ~~Si 2~~ → S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si ~~oui~~ → S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? → 1=Oui 2=Non Si non S2Q08		|__|
S2Q0	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des		|__|

Section II. EAU POTABLE			
7a	6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois → 5=Pas encore, si 5 S2Q08		
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q1	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui,		|__|

Section II. EAU POTABLE			
3	parfois …3=Jamais 8=NSP		
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__||__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	|__| |__|

***Section II*. EAU POTABLE**			
	l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

***Section III*. SANTE**			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|

***Section III*. SANTE**			
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|

***Section III*. SANTE**			
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non → 8= NSP **Si non S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE	|__|

***Section III*. SANTE**			
		2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements 3. L'accueil et la prise en charge des patients 4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière 5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel 6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

***Section IV*. EDUCATION**						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__| __|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION						
	sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|			
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|		|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de	|__|	|__|	|__|		|__|

Section IV. EDUCATION					
	présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17 a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non				
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/ MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24*a**	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				

Section IV. EDUCATION					
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24 a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24 b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				

***Section IV*. EDUCATION**					
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

***Section V*. SERVICES COMMUNAUX**							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …… ….. ? 1=Oui 2=Non	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Si autre*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04 =1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
	→ le service suivant	seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	*réponse, passer directement à S5Q04*				
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08 a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion	|__| |__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**			
	services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)

Reference bibliographies 1

- ✓ Plan Communal de Développement de Touroua, mai 2015
- ✓ Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées